

évêque dont l'autorité n'était pas reconnue par le souverain.¹⁾ Gœdecke ayant demandé des explications de la part de Van der Noot put se convaincre que les accusations étaient sans fondements. Ambrosy lui aussi se justifia : ses rapports récents avec l'évêque de Namur concernaient une question d'administration paroissiale. Les habitants de Neudorf qui fait partie de la paroisse de Saint-Michel et forme au point de vue civil une section de la commune d'Eich, commune insurrectionnelle, s'étaient informés auprès de leur curé si la confirmation allait être administrée à leurs enfants par le vicaire apostolique ou par l'évêque.

Van der Noot n'était pas homme à se dresser contre la volonté du roi. Stiff, en le qualifiant d'« homme faible, aisément influençable »²⁾ et en l'opposant aux « fanatiques » Ambrosy et Mousel, voyait sans doute juste. Bien que sincèrement dévoué aux intérêts du Saint-Siège, le vicaire apostolique poursuivait une politique de ménagements à l'égard des orangistes. Le respect des pouvoirs établis, la nette conscience qu'il eut de son isolement, le peu d'appui qu'il pouvait escompter de la part d'un roi autoritaire et de son principal conseiller Stiff, protestant rationaliste, expliquent cette attitude de temporisation.

* * *

Les deux questions qui depuis 1831 préoccupent l'autorité civile et le vicaire apostolique sont la désignation des séminaires agréables au roi et l'avenir du statut ecclésiastique du pays. L'opposition gouvernementale aux séminaires d'« évêques insurrectionnels » est tellement vive que Van der Noot s'en explique dans une lettre à Gœdecke, du 5 octobre 1834 : Après avoir constaté que le roi ne veut pas des écoles belges et que le pape interdit la fréquentation de séminaires qui ne jouissent pas de sa confiance il proclame son devoir de veiller à ce que ces deux conditions soient remplies ; voilà pourquoi il propose d'envoyer les candidats plutôt à Cologne qu'à Trèves ; si cependant la volonté royale est formelle il ne s'opposera pas à ce qu'ils fréquentent la dernière ville. Il est même disposé à accorder aux « trévirois » des subsides pris sur les fonds ecclésiastiques déposés au Trésor et destinés originairement à aider les élèves indigents étudiant

¹⁾ Cette défense avait été faite à la suite d'une demande de Van der Noot qui désirait savoir si les paroisses du rayon de la forteresse (Hollerich, Weimerskirch etc) seraient autorisées à recevoir de l'évêque de Namur le sacrement de la confirmation sans être inquiétés. L'évêque était arrivé à Arlon le 17 mai, d'où il s'était rendu successivement à Messancy, Mondercange, Bettembourg, Remich, Grevenmacher, Betzdorf, Echternach, Diekirch, Vianden, Mersch, Lintgen et Oспern. Le gouverneur note avec dépit que le prélat avait gagné les sympathies du clergé rural « qui jusque là vivait dans un esprit d'indifférence et même d'opposition à son égard. »

²⁾ Stiff à Gœdecke, 7 octobre 1834.